



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 3 mars 2026

Membres présents : Mmes MARGOT Laëtitia, THIRIOT Sandrine, MM. BELFAKIR Taoufiq DUFOUR Daniel, GRANDJEAN Thierry, HENRY Jean Pol et LOUIS Christian

COMPETITIONS INTERDISTRICTS

Match n°53838.1 : Asc Saulxures Nancy 1 -As Gondreville 1 du 1er mars 2026
Seniors Féminines Interdistricts à 11 – Groupe Excellence

Rencontre non jouée

La commission prend connaissance de la feuille de match et constate l'absence de l'équipe du club de l'As Gondreville 1 au coup d'envoi de la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :
Asc Saulxures Nancy 1 bat As Gondreville 1 : 3 à 0 par forfait.
Moins un point à l'équipe de l'As Gondreville 1.

Frais financiers à la charge du club de l'As Gondreville (564882) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 31,60 €.

Amende de forfait tardif à rembourser au club de l'Asc Saulxures Nancy (526539) : 31,60 €.

COMPETITIONS DU DISTRICT DE LA MEUSE

- La commission prend connaissance du courriel du club de l'Us Behonne Longeville reçu en date du 11 février 2026, qui demande à retirer son équipe de U13 D1 pour l'intégrer dans le championnat U13 D2.

La commission accède à la demande du club et intègre l'équipe en U13 D2 phase haute groupe B.

- La commission prend connaissance du courriel du club de l'Entente VHF reçu en date du 6 février 2026, qui demande à engager une quatrième équipe U13 en entente avec le club de l'Us Etain Buzy.

La commission accède à la demande du club et intègre l'équipe en U13 D2 phase basse groupe A.

Match n°50308.1 : Fc Dugny 1 – Fc St Mihiel 1 du 15 février 2026 Séniors D1

Rencontre non jouée

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal interdisant la rencontre citée en rubrique en raison de l'impraticabilité du terrain.

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre qui confirme l'impraticabilité du terrain.

En conséquence, la commission décide d'inverser la rencontre et de la reprogrammer le dimanche 22 mars 2026 sur le terrain du Fc St Mihiel. Le match retour aura lieu sur les installations du Fc Dugny.

Match n°52093.1 : Fc St Mihiel 2 – Entente Maizey Lacroix 2 du 8 février 2026 Séniors D3 – Groupe B

Réserve d'avant match de l'équipe de l'Entente Maizey Lacroix 2.

La commission,

Pris connaissance de la feuille de match de la rencontre citée en rubrique et de la réserve d'avant match formulée sur la feuille annexe par l'équipe de l'Entente Maizey Lacroix sur 3 joueurs de l'équipe du Fc St Mihiel à savoir MM. Kennel – Biette – Grenier.

Considérant que cette réserve d'avant match ne comporte aucune motivation et que le courriel de sa confirmation ne corrige pas cette anomalie ;

Par ces motifs, jugeant en première instance,

Après en avoir délibéré, dit la réserve non recevable et décide de confirmer le résultat acquis sur le terrain :

Fc Saint Mihiel 2 bat Entente Maizey Lacroix 2 : 8 à 1.

**En conséquence, la commission confirme le résultat de la rencontre :
Fc St Mihiel 2 bat Entente Maizey Lacroix : 8 à 1.**

Frais financiers à la charge du club de l'entente Maizey Lacroix (541395) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €.

Fc Saint Mihiel

Non utilisation de la tablette

La commission prend connaissance du courriel du club du Fc Saint Mihiel reçu en date du 24 février 2026 ? qui indique qu'en raison d'un souci, la tablette n'a pas été utilisée sur les rencontres suivantes :

Rencontre du 8 février 2026 : Feuille de match papier : Fc St Mihiel 2 – Entente Maizey Lacroix 2 en Séniors D3.

Rencontre du 15 février 2026 : Feuille de match papier : Fc St Mihiel 1 – Us Etain Buzy 2 en séniors D1.

En conséquence, la commission rappelle au club du Fc St Mihiel l'obligation d'utiliser la tablette.

En tout état de cause, en cas de nouveau problème avec l'utilisation de la tablette, la commission sera dans l'obligation de sanctionner ce manquement.

Tirage Coupe Meuse Seniors Féminines à 8 :

9 équipes engagées

1^{er} Tour le 5 avril 2026

Entente Maizey Lacroix – Entente Dieue Dugny

¼ de finale : le 19 avril 2026

1 : Entente VHF 2 – Fc Belleray

2 : Vainqueur du 1^{er} tour – Entente VHF 1

3 : Entente Centre Ornain – Entente Sorcy Void Vacon

4 : Asc Montiers sur Saulx – Entente Gog / Vaucouleurs

1/2 de finale : le 31 mai 2026

5 : Vainqueur du match 1 – Vainqueur du match 2

6 : Vainqueur du match 4 – Vainqueur du match 3

Finale le 14 juin 2026 sur le terrain de la finale senior A

Vainqueur du match 5 – Vainqueur match 6.

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de la Meuse (secretariat@meuse.fff.fr) ou DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL au 13 bis rue Robert LHUERRE 55000 BAR LE DUC) dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Accession Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'S. Thiriot', written over a horizontal line.

THIRIOT Sandrine

Le président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J-P Henry', written over a horizontal line.

Jean-Pol HENRY